

Titre de la DP :	DP 14-15 – PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS DE TRANSFERT – 12 DÉCEMBRE 2014
Résumé du projet :	Le Conseil pour l'articulation et le transfert – Ontario (CATON) souhaite financer des projets innovants d'élaboration de parcours de transfert qui explorent et mettent en œuvre des stratégies visant à étendre les possibilités de transfert pour les étudiants entre les collèges et les universités publics de l'Ontario.
Date de publication de la DP :	12 DÉCEMBRE 2014
Date/heure limite pour soumettre la proposition :	30 JANVIER 2015
Personne-ressource du CATON pour toutes les questions concernant la DP :	Arlene Williams, directrice des politiques et des programmes Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario 180, rue Dundas Ouest, bureau 1902 Toronto (Ontario) M5G 1Z8 416 640-6951, poste 306 Courriel : awilliams@oncat.ca
Titre du projet proposé :	Maximum de 15 mots
Description du projet proposé :	Maximum de 50 mots
COORDONNÉES :	
Organisme/Entreprise/Établissement	
Personne-ressource principale – Nom et poste :	
Personne-ressource principale – Adresse postale complète et adresse courriel :	
Personne-ressource principale – Numéro de téléphone et poste de travail :	
Nom(s)/Poste(s)/Coordonnées des codirigeants : (le cas échéant)	

A.1 Au sujet du CATON

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a pour mission d'améliorer le parcours des étudiants et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert parmi les 44 établissements postsecondaires publics de l'Ontario. À titre d'organisation fondée sur les membres, le CATON collabore avec les collèges et les universités afin de créer des politiques et des pratiques de reconnaissance de crédits visant à améliorer la mobilité étudiante, tout en respectant aussi la responsabilité des établissements d'assurer l'intégrité scolaire.

La vision du gouvernement provincial de l'Ontario en matière de reconnaissance de crédits est la suivante :

La province aura un système de reconnaissance de crédits complet, transparent et appliqué de façon cohérente qui permettra d'améliorer les parcours et la mobilité étudiante, de favoriser la réussite des étudiants et de faire de l'Ontario une destination de choix en matière d'éducation postsecondaire. Le système de reconnaissance de crédits aidera les étudiants qualifiés à transiter entre les établissements et les programmes postsecondaires sans avoir à reprendre les cours pertinents, réussis dans le passé.

Le gouvernement croit que la réalisation de cette vision permettra aux étudiants de se déplacer plus aisément au sein du système d'éducation postsecondaire, d'atteindre leur programme d'enseignement de choix final en moins de temps et d'entrer ou de retourner sur le marché du travail plus rapidement.

Pendant la brève période écoulée depuis la fondation du CATON, celui-ci a réalisé des résultats tangibles, allant de la collecte de la première série de données sur les étudiants ontariens qui ont bénéficié de la reconnaissance de crédits à la transparence des politiques de transfert. Nous avons également appuyé plus de 100 projets d'élaboration de parcours de transfert par l'entremise du Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de parcours de transfert dont disposent les étudiants. Ensemble, ces projets couvrent un large éventail de programmes très demandés, tels que les affaires, les études environnementales, l'informatique et les services sociaux et communautaires, dans toutes les directions de transfert, y compris du diplôme au grade, d'un diplôme à l'autre, de l'apprentissage au diplôme, du grade au diplôme d'un grade à l'autre. En même temps, les projets de recherche que nous subventionnons ont permis une meilleure connaissance des expériences de transfert, tant pour les étudiants qu'au sein des établissements.

A.2 Description

CATON souhaite financer des projets innovants d'élaboration de parcours de transfert qui explorent et mettent en œuvre des stratégies visant à étendre les possibilités de transfert pour les étudiants, à créer des expériences éducatives plus transparentes, et à augmenter la collaboration entre les collèges et les universités dans le but de contribuer au développement continu d'un système d'éducation postsecondaire accessible, réceptif et de qualité en Ontario.

A.3 Critères généraux

La soumission de chaque proposant devrait être conçue dans le but d'élaborer de nouveaux parcours de transfert qui sont accessibles, qui ont une grande portée et qui répondent aux demandes potentielles avérées ou non satisfaites de la part des étudiants. En soutenant les projets d'élaboration des parcours de transfert, le CATON préfère les projets de nature multilatérale, c'est-à-dire qui impliquent de multiples établissements d'origine ou de destination, et qui sont fondés sur les normes provinciales pour les programmes.

Dans le cadre de l'accent que nous mettons sur les ententes multilatérales, nous encourageons également les projets qui comprennent l'expansion ou l'amélioration d'un parcours de transfert existant, c'est-à-dire ceux qui peuvent comprendre la modification d'un parcours de transfert pour en faire un parcours de transfert de système, en appliquant les résultats d'apprentissage des normes provinciales pour les programmes au curriculum d'un établissement spécifique. Il est toutefois important de noter que les établissements doivent avoir l'autorité nécessaire pour conférer le grade proposé de façon indépendante.

Une préférence sera accordée aux projets qui concernent les sciences de la santé, les sciences sociales, les services communautaires, les affaires ou l'ingénierie, ou qui procurent de nouvelles possibilités aux étudiants francophones ou autochtones. Tous les projets doivent être clairs, cohérents et explicites et doivent viser à fournir aux étudiants une plus grande certitude concernant le nombre de crédits qui seront accordés et la manière dont ils seront appliqués dans les établissements participants.

A.4 Choix des projets

La proposition soumise par chaque proposant doit inclure les éléments suivants :

- Une preuve de la demande pour le programme et pour le parcours de transfert de la part des étudiants. Dans la plus grande mesure possible, la justification du parcours de transfert proposé devrait inclure une estimation du nombre d'étudiants potentiels. La demande peut être démontrée par le nombre d'inscriptions aux programmes, les modèles actuels de transferts d'étudiants, les tendances en matière de demandes ou de toute autre façon;
- Une brève description des résultats des apprentissages du diplôme ou du grade ainsi qu'un énoncé des occasions d'emploi offertes aux diplômés du programme;
- L'examen d'un composant ou d'une partie en ligne du projet;
- Une stratégie avérée pour la mise en œuvre complète du projet d'élaboration des parcours de transfert, y compris les approbations finales de la part de tous les établissements participants; et
- Un engagement envers la mesure du rendement, y compris la capacité d'assurer un suivi des progrès, de les mesurer et d'en faire rapport, à court et à long terme.

A.5 Livrables

Chaque proposant doit être préparé à inclure les éléments suivants dans le rapport final de son projet :

- Un rapport final, y compris un sommaire, sur l'élaboration complète du parcours de transfert;
- Une explication de l'élaboration du curriculum du programme;
- Des états financiers détaillés qui suivent l'achèvement du projet et l'acceptation du rapport final;
- Une analyse des résultats d'apprentissage des programmes pour les programmes pertinents, formulés dans les normes provinciales pour les programmes, le Cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario ou les attentes associées au grade de premier cycle;
- Des renseignements sur les dates prévues de mise en œuvre, y compris une liste d'approbations en attente, le cas échéant; et
- Un rapport sur les « meilleures pratiques » et les « leçons retenues » de cette approche de l'élaboration des ententes de transfert.

A.6 Modalités de l'entente

Les proposants retenus devront conclure une entente officielle avec le CATON, qui décrira les modalités du financement en spécifiant les objectifs du projet, les échéanciers et les résultats prévus.

PROPOSITION :

1) MÉTHODOLOGIE :

- Fournir une explication claire et exhaustive de toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 500 à 1 000

2) EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE :

- Expliquer en quoi la formation scolaire, les qualifications et l'expérience de l'équipe de projet concernent le projet d'élaboration de parcours de transfert;
- Insérer les CV des membres de l'équipe en tant qu'addenda

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 300 à 600

3) GESTION DU PROJET :

- Décrire votre plan pour que la communication et la collaboration soient assurées entre les membres de l'équipe de projet, le CATON et tout autre partenaire ou collaborateur.
- Dans la section des étapes importantes, inclure les dates d'échéance et les descriptions de chaque partie du projet, ainsi que les montants nécessaires pour les réaliser. Vérifier que les calendriers, les étapes importantes et l'approche globale préconisée sont réalistes pour ce projet.

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 300 à 600

LIVRABLES :

Échéance	Description du livrable	\$
Échéance	Description du livrable	\$
Échéance	Description du livrable	\$

4) BUDGET :

En utilisant les renseignements fournis dans la section *Budget*, votre budget sera évalué selon des critères suivants :

- Le budget global prévu pour ce projet de recherche est-il réaliste?
- Les différents aspects du budget concordent-ils avec les politiques et les expériences précédentes du CATON?
- Le projet proposé semble-t-il réalisable dans les limites du budget proposé?

À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR DU CATON

5) QUALITÉ DE LA RÉPONSE

Votre proposition sera évaluée selon les critères suivants :

- Peut-on facilement discerner si l'auteur de la proposition comprend l'objectif original de la DP et y répond de manière appropriée?
- La proposition est-elle facile à comprendre et à évaluer?

À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR DU CATON

BUDGET :

Veillez inclure TOUS les coûts anticipés pour ce projet, y compris les coûts en nature* et les autres coûts (*en italique et sans caractères gras*) pour lesquels un financement du CATON est demandé.

- **Nous recommandons, lorsque cela est applicable, d'inclure dans votre proposition les coûts approximatifs par jour/semestre liés aux administrateurs et aux cadres supérieurs qui fournissent un appui « en nature » au projet, ainsi que toute autre contribution faite au projet par votre établissement. Cela nous permettra d'avoir une meilleure idée du « coût réel » du projet global et de la contribution du collège ou de l'université et de leur personnel.**

PERSONNEL :

Noms des membres de l'équipe proposés (ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)	Titre/Poste	Nb de jours/semestres	Par jour/semestre Taux	Total : nb x taux
			\$	\$
			\$	\$
			\$	\$
Sous-total des frais liés au personnel				\$

FRAIS DIRECTS :

Description détaillée des frais directs (le cas échéant) (ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)	Coût	
	\$	
	\$	
	\$	
Sous-total des frais directs		\$

DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENT :	
Description détaillée des déplacements et de l'hébergement (le cas échéant) <i>(ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)</i>	Coût
	\$
	\$
	\$
Sous-total des coûts liés aux déplacements et à l'hébergement	\$

COÛTS INDIRECTS :	
Une description détaillée des éléments compris dans les coûts indirects doit être fournie (le cas échéant) <i>(ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)</i>	Coût
	\$
	\$
	\$
Sous-total des coûts indirects	\$

FINANCEMENT :	
Sous-total des frais liés au personnel	\$
Sous-total des frais directs (le cas échéant)	\$
Sous-total des coûts liés aux déplacements et à l'hébergement (le cas échéant)	\$
10% du total des coûts indirects (le cas échéant)	
Prix forfaitaire définitif (Financement accordé par le CATON)	\$
TVH (13 %) (le cas échéant)	\$
Total du financement accordé par le CATON (Prix forfaitaire définitif + TVH)	\$
Contribution en nature	\$
Coût total du projet (Total du financement accordé par le CATON et des contributions en nature)	\$

SIGNATURES :**Conflits d'intérêts :**

Serment comme quoi le fournisseur et le personnel ne sont pas en position réelle de conflit d'intérêts dans l'accomplissement de ce projet

Signature du promoteur principal du projet ou du représentant officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur

Signature du fournisseur de l'offre :

Serment d'un individu avec le pouvoir de lier l'établissement ou l'organisme du « fournisseur »

Signature du représentant officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur

Nom, poste et nom officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur